



Amiens, le 6 juillet 2018

Communiqué de presse

**Hébergement durant les vacances scolaires d'été  
de jeunes ressortissants étrangers scolarisés  
dans des établissements d'enseignement amiénois**



A l'occasion d'échanges avec l'association RESF, l'attention de Philippe De Mester, préfet de la Somme, a été appelée sur la situation de jeunes ressortissants étrangers résidant en France sans droit ni titre, et scolarisés dans des établissements d'enseignement amiénois. La question de leur hébergement durant les vacances scolaires d'été a été à nouveau posée.

Après un examen attentif (notamment sous l'angle de la vulnérabilité et de l'isolement) de la situation individuelle de chacun de ces jeunes admis en internat durant l'année scolaire, le préfet a décidé de prendre en charge sur le budget de l'Etat l'hébergement de sept d'entre eux jusqu'à la prochaine rentrée scolaire.